REPUBLIQUE DU TCHAD
****
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
****
MINISTERE DES POSTES, DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION
****
DIRECTION GENERALE
****

UNITE - TRAVAIL - PROGRES
****
وحدة - عمل - تقدم

جمهوريـــة تشـــاد
****
رئاســة الجمهورية
****
وزارة البريد وتقنيات المعلومات والاتصالات الحديثة
****
إدارة العامة
****

VISA CJ :

ARRETE N° 031 /PR/MPNTIC/DG/CJ/2019
Portant mise en place des Comités préparatoires pour l'organisation et le déroulement du 8ème Forum Africain sur la Gouvernance de l'Internet.

LE MINISTRE DES POSTES, DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Vu la Constitution ;
Vu la Loi N°012/PR/2014 du 14 mars 2014, portant création de l'Agence de Développement des Technologies de l'Information et de la Communication ;
Vu la Loi N°013/PR/2014 du 14 mars 2014, portant régulation des Communications Electroniques et des Activités Postales ;
Vu la Loi N°014/PR/2014 du 21 mars 2014, portant sur les Communications Electroniques ;
Vu la Loi N° 015/PR/2014 du 21 Mars 2014, portant sur la Poste ;
Vu le Décret N°0962/PR/2019 du 12 juillet 2019, portant structure générale du Gouvernement et attributions de ses membres ;
Vu le Décret N°0882/PR/2019 du 30 juin 2019, portant remaniement du Gouvernement et ses textes modificatifs subséquents ;
Vu le Décret N°454/PR/MPNTIC/2019 du 12 avril 2019, portant organigramme du Ministère des Postes, des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication ;
Vu le Décret N°0838/PR/MPNTIC/2019 du 14 juin 2019, portant nomination à des postes de responsabilité au Ministère des Postes, des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication ;
Vu le Décret N°0839/PR/MPNTIC/2019 du 14 juin 2019, portant nomination à des postes de responsabilité au Ministère des Postes, des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication ;
Vu la Lettre référencée CIE/L/20/345.19 du 05 juillet 2019, portant attribution de l'organisation du Forum Africain sur la Gouvernance de l'Internet au Tchad;
Vu les nécessités de service ;

Article 1er : Il est mis en place des Comités pour l'organisation du 8ème Forum Africain sur la Gouvernance de l'Internet, prévu du 10 au 12 septembre 2019 à N'djamena.

Article 2 : Les Comités ont pour mission de préparer le Forum en vue de garantir un déroulement efficace.

De manière spécifique, les différents Comités ont pour mission d'assurer l'organisation sur le plan organisationnel, technique et logistique des activités.

Article 3 : Il est crée six (06) Comités comme suit :

1. Le Comité d'Organisation ;
2. Le Comité Technique ;
3. Le Comité d'Accueil, protocole et restauration ;
4. Le Comité de logistique ;
5. Le Comité de sponsoring et recherche des fonds ;
6. Le Comité de communication, santé et tourisme.

Article 4 : Le Comité d'organisation a pour mission d'organiser sur le plan pratique l'évènement. Il coordonne l'ensemble des activités et rend compte au Comité de pilotage.

Il est composé comme suit :

Présidente : Inspectrice Générale du Ministère (MPNTIC) ;
1er Vice-président : Directeur Général (ARCEP) ;
2ème Vice-président : Secrétaire Exécutif de l'IGF TCHAD ;
Trésorier : Directeur des Affaires Administratives, Financières et du Matériels (ARCEP) ;
Trésorier Adjoint : Directeur des Affaires Administratives, Financière et du Matériels (ADETIC) ;
Commissaire au Compte : Chef de Service Informatique et Agrément (ARCEP) ;
Rapporteur: Directeur de Cabinet du Ministre (MPNTIC) ;

Membres :

- DG ADETIC ;
- DG SOTEL ;
- DG ENASTIC ;
- DG ANSICE ;
- DG Tigo (Tchad) ;
- DG Airtel (Tchad).

Article 5 : Le Comité Technique est chargé de la bonne exécution technique de l'événement. Il est composé comme suit :

Présidente : Directrice Générale (MPNTIC) ;
1er Vice-président : Directeur Général Technique des Communications Electroniques et de la promotion de l'Economie Numérique (MPNTIC) ;
2ème Vice-président : Directeur des TIC et des Infrastructures (ADETIC) ;
Rapporteur : Directeur des Affaires Juridiques de l'ENASTIC ;
Membres :

- Conseiller Technique du Ministre (MPNTIC)
- DGA ARCEP;
- DGA STPE ;
- DGA SOTEL ;
- DGA SUDATCHAD.

Le Comité Technique comprend deux (02) sous-comités :

- Le Sous-comité Connectivité ;
- Le Sous-comité Agenda.

1 - Le Sous-comité technique en charge de connectivite d'internet et de remote participation est chargé de veiller à la bonne installation des infrastructures Internet et au test technique de connectivité.
Il est composé comme suit :

Présidente : Directrice des Noms de Domaines et des Adresses IP (ADETIC) ;
Vice-président : Directeur du Contrôle et de l'Inspection de l'ARCEP ;
2ème Vice-président : Un Représentant du Groupe SOTEL TCHAD ;
Rapporteur : Directeur des Affaires Juridiques, de la Règlementation et du Contentieux (MPNTIC) ;
Membres :

- Directeur des communications Electroniques (MPNTIC) ;
- Directeur des Etudes et de la Planification (MPNTIC) ;
- Chef de service de la veille technique (ARCEP) ;

Un Représentant de :

- ENASTIC;
- ANSICE;
- GROUPE SOTEL TCHAD ;
- AIRTEL ;
- TIGO ;
- HUAWEI ;
- DE L'ASSOCIATION DES FOURNISSEURS D'ACCES INTERNET (FAI) ;
- ISOC TCHAD;
- ADESIT;
- HOUSE OF AFRICA;
- WENAKLABS ;
- APEINT ;
- ADIL ;
- TCHAD INNOVATION ;
- REPTIT.

2 - Le Sous-comité technique d'appui à la préparation de l'agenda de l'événement a pour mission de préparer et suivre l'agenda de l'évènement. Il est composé comme suit :

Président : Directeur Général Technique des Statistiques, des Etudes, de l'Evaluation et de la veille Technologique (MPNTIC) ;

Vice-président : Dr Bakhit Amine Adoum (ENASTIC) ;

Rapporteur : Le Directeur des Activités Postales (MPNTIC) ;

Membres :

- Un Représentant de l'IGF Afrique Centrale ;
- Un Député membre de la Commission NTIC de l'Assemblée Nationale ;
- Chef de service chargé du matériel (MPNTIC) ;
- KOUCHIACBE ALEXIS (MPNTIC).

Article 6 : Le Comité accueil, protocole et restauration a pour mission d'organiser l'accueil et la restauration des invités et de veiller à l'aspect protocolaire de l'évènement.

Il est composé comme suit :

Président : Directeur Général Adjoint (ADETIC) ;

Vice-président: Un Représentant du Protocole de la Présidence ;

2ème Vice-président: Directeur de la Régulation Postale (ARCEP) ;

Rapporteur : Chef de Service de la Réglementation, du Contentieux et de la Veille Juridique (MPNTIC) ;

Membres :

- Un Représentant du Ministère de la Sécurité ;
- Un Représentant du Protocole d'Etat/ Ministère des Affaires Etrangères
- SALEH ALI ADOUM : Chef de Service Financier (MPNTIC) ;
- TAGUIMBI KIBAGUE : Secrétaire Général du SAAGET/MPNTIC ;
- BELEM NGARBAROUM : Chef de service des ressources humaines (MPNTIC).

Article 7 : Le Comité logistique est chargé de la gestion de la logistique et matériel de l'évènement. Il est composé comme suit :

Président : Directeur des Ressources Humaines, Financières et du Matériels (MPNTIC) ;
Vice-président: ADAM AHMAT DOUNGOUS (Youth IGF Africa) ;
Rapporteur : BIANPAMBE MARCEL (Chef de Service MPNTIC) ;

Membres :

- Directrice de la veille Technologique des Etudes et des Projets (ARCEP) ;
- Directeur de la promotion de l'économie numérique (MPNTIC) ;
- ADAM ABDEL MADJID YOUSSOUF : Chef de Service Promotion et des Vulgarisations des TIC ;
- ABBA ALI DJADA : Chef de Service des Statiques et du Développement des Services Postaux et Financiers.

Article 8 : Le Comité sponsoring et recherche de fonds est chargé de la mise en œuvre du sponsoring et de la collecte des fonds nécessaires pour le financement de l'évènement.

Il est composé comme suit :

Président: Directeur Général Adjoint (MPNTIC);
Vice-présidente : AMALKHER DJIBRINE SOULEYMAN (NIRVANA);
Rapporteur : Chef de service suivi et évaluation des projets (MPNTIC) ;
Membre :

- YAYA SIDJIM, (ADC) ;
- YOUSSOUF ABDERAHIM (YOUTH IGF AFRICA);
- ABAKAR MAHAMAT ALI (MPNTIC);

- YOUSSOUF MAHAMAT ADAWI (ARCEP) ;
- BECHIR SMAIL (MPNTIC).

Article 9 : Le Comité communication, santé et tourisme est chargé de la communication, des activités sanitaires et touristiques de l'événement.

Président : Directeur de la Communication et de la Coopération Internationale (MPNCTIC) ;
Vice-président : Directrice de la Communication et de coopération Internationale (ARCEP) ;
Rapporteur : Attaché de presse (MPNTIC) ;
Membres :

- Chef de Service de la Communication (ARCEP) ;
- ABDOULAYE MAHAMAT HAGGAR (MPNTIC) ;
- HASSANE ISSAKA (MPNTIC).

Un Représentant de :

- WENAKLABS ;
- ADESIT ;
- YOUTH IGF TCHAD;
- ADETIC;
- HOUSE OF AFRICA;
- CROIX ROUGE DU TCHAD;
- DELEGATION SANITAIRE DE NDJAMENA;
- ONPTA (TOURISME).

Article 10 : Chaque Comité est tenu de déposer son agenda d'activités, un rapport hebdomadaire et un rapport final au Comité d'organisation.

Article 11 : Les frais d'organisation du Forum sont à la charge de l'Agence de Développement des Technologies de l'Information et de la Communication (ADETIC) et l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP).

Article 12 : Le présent Arrêté qui prend effet pour compter de la date de sa signature sera enregistré et publié partout où besoin sera.

Fait à N'Djamena le, 01 AUG 2019

REPUBLIQUE DU TCHAD
Unité Travail Progrès
Ministère des Postes et des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
Ministre

Dr. IDRISS SALEH BACHAR

Ampliations :

- MPNTIC.....1
- ASSEMBLEE.....1
- MINISTERES..... 3
- ADETIC..... 1
- ARCEP.....1
- ENASTIC.....1
- SOTEL..... 1
- STPE.....1
- SUDATCHAD..... 1
- ANSICE..... 1
- TIGO..... 1
- Airtel..... 1
- HUAWEI..... 1
- ONPTA..... 1
- CROIX ROUGE..... 1
- ORGANISATIONS.....13
- LES INTERESSES.....X
- Archive 1